

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 25 septembre 2025

En exercice : 18

L'an deux mil vingt cinq

Présents : 11

Le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Absents : 07
Date de convocation :

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

22/09/2025

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MECHINEAU Jean-Luc, GRIMALDI Jean-Claude,
BIRON Olivier, GUYOT Jean-René, OLIVIERO Delphine, MONNERON Yann,
MALRIEU Jérôme, ROBIN Myriam, BIBARD Frédéric.

Date d'affichage :
22/09/2025

Excusés : MM, De PARSEVAL Anne, DUBOIS Karine, NEAU Pierre, GUERIN
Sarah, RICHARD Sébastien, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys.,
Absents : M

Madame Anne De PARSEVAL a donné pouvoir à Madame Cécilia CLERC
Monsieur Jean-Maurice GUILBAUD à donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEROCHEAU

Monsieur Yann MONNERON est nommé secrétaire de séance.

✓VIRADES DE L'ESPOIRS
DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE
EN CAS D'INTEMPIÉRIES LE
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

M. le Maire expose que M Antoine PRÉAULT, Président de l'association locale, sollicite la mise à disposition gratuitement de la salle polyvalente en cas d'intempéries et l'installation par la Commune d'un compteur électrique provisoire dans le cadre de la journée d'action « Virades de l'Espoir » le dimanche 28 septembre 2025 sur la Commune.

Au vue du caractère caritatif de l'association, M le Maire propose de soumettre au CCAS la demande de subvention équivalente au coût de mise en place du compteur électrique provisoire. La gratuité de la salle polyvalente est soumise au souhait de l'assemblée, sachant que le règlement ne prévoit pas de tarif de location pour les associations extérieures de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCORDE** la gratuité de la salle polyvalente si son utilisation s'avère nécessaire au vue des conditions météorologique le dimanche 28 septembre 2025 ;

- DIT qu'il appartiendra au CCAS de répondre à la demande concernant le compteur électrique provisoire sollicité pour la manifestation du 28/09/25 ;

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Yann MONNERON

